

Activité 232 – Quels sont les obstacles qui en présence de biens communs pèsent sur les négociations et les accords internationaux ?

Scénario de la tâche complexe

Vous constituez un groupe de 2 élèves qui désirent mettre en œuvre des actions à l'occasion de la COP 27 pour inciter les élèves du lycée à se mobiliser en faveur du développement durable. Mais avant d'agir vous cherchez à comprendre les raisons qui rendent si difficile la mise en œuvre d'une politique climatique visant à ralentir le réchauffement climatique un bien commun /public mondial.

Etape 1 : Vous vous répartissez en groupes de 2 élèves qui vont essayer de répondre au choix aux questions suivantes :

- ☐ Groupe 1 : La sortie des Etats Unis de l'accord de Paris ne risque-t-elle pas de réduire à néant l'accord pourtant impératif ?
- ☐ Groupe 2 : Comment les inégalités de développement et de responsabilité dans le réchauffement climatique contribuent-elles à entraver la mise en œuvre d'accords climatiques vraiment efficaces et contraignants ?

Etape 2 : vous présentez à l'oral vos conclusions et vous proposerez 2 actions à mettre en œuvre pour contribuer à la mobilisation des citoyens en faveur de la réalisation d'accords climatiques

Groupe 1 – Analyse du comportement du passager clandestin

I. Quelles sont les conditions requises pour assurer le succès de l'accord de Paris ?

Document 1 :

A : Objectifs de la COP 21 de Paris

L'objectif général de la COP 21 reprend celui annoncé lors de la Conférence de Copenhague : limiter à 2°C le réchauffement planétaire par rapport à 1850 ; il va même un peu plus loin en ajoutant que les efforts des Etats doivent s'intensifier pour espérer limiter l'augmentation généralisée des températures à 1,5°C.(...)

Pour que cela soit possible, chaque partie a préparé en amont ses propres engagements afin que l'accord puisse être rédigé avec une dynamique ascendante (ou bottom-up).

Source : COP21 de Paris : le résumé des enjeux et des engagements pris par les Etats, <https://selectra.info/energie/guides/environnement/cop21>

B :

Selon le principe d'universalité, les causes et les effets du changement climatique étant globaux, il est nécessaire que l'ensemble des pays participent aux efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre pour que l'accord atteigne son objectif.

Utilisant les principes de la théorie des jeux, L'approche économique traditionnelle des négociations climatiques insiste sur la nécessité de limiter la possibilité pour les « passagers clandestins » de profiter des efforts d'atténuation (i.e. des efforts de réductions des émissions de gaz à effet de serre) de certains pays sans en faire eux-mêmes. Un tel phénomène serait fatal à tout accord et, partant, à tout effort de lutte contre les changements climatiques. Il est possible de décomposer ce risque en deux éléments liés :

- ☐ Le risque d'effondrement de l'accord : en l'absence de sanction du comportement de passager clandestin, les pays ambitieux risquent de ne pas continuer leurs efforts d'atténuation. Un effet domino peut conduire à la désintégration de l'Accord : en théorie des jeux, une telle situation s'apparenterait à un équilibre de Nash non-optimal ;
- ☐ le risque de fuite de carbone : si tous les pays ne participent pas à l'effort de réduction des émissions d'une manière similaire, les pays imposant les contraintes d'émissions les plus fortes risquent de voir leurs firmes

délocaliser leur production ou investir dans des pays moins stricts conduisant à un simple déplacement des émissions d'un territoire à un autre.

Source : Analyse économique de l'Accord de Paris, Trésor éco, Nov. 2016

C : L'Accord de Paris, qui est entré en vigueur le 4 novembre 2016, s'inscrit dans une approche polycentrique se fondant sur des actions de réduction des émissions de GES immédiates à plusieurs niveaux (mondial, national, infranational). Il permet une participation universelle en dépassant l'obstacle du juste partage de l'effort, chaque État déterminant la contribution qu'il estime juste. Il prend acte de l'impossibilité de mettre en place un système international de sanction et recourt donc à l'incitation, via la pression par les pairs et la société civile. Le bilan mondial tous les cinq ans permet de faire le point sur l'ambition des contributions nationales et d'inciter à les rehausser pour atteindre l'objectif de long terme de l'Accord (plafonnement rapide des émissions, puis émissions nettes nulles ou négatives au cours de la seconde moitié du siècle).

Toutefois, le succès de l'Accord de Paris pour atteindre son objectif de long terme reposera d'abord sur le renforcement de la confiance entre les pays, et donc la transparence des actions menées. Il suppose aussi la recherche d'une efficacité accrue par la mobilisation effective des instruments économiques

Source : Analyse économique de l'Accord de Paris, Trésor éco, Nov. 2016

Questions :

1. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

		Sélectionnez les passages appropriés
Objectifs de l'accord de Paris (1A)		
Principes d'universalité (Doc 1 B)	Conception du changement climatique	
	Conséquences de cette conception sur les efforts à réaliser pour assurer la réussite d'un accord	
Principes sur lesquels repose l'accord de Paris (doc1 C)	Principe 1	
	Principe 2	
	Principe 3	
	Principe 4	
Conditions requises afin d'assurer l'accord de Paris (doc 1c)	Première condition	
	Seconde condition	

II. Quelles auraient pu être les répercussions du comportement de passager clandestin des Etats-Unis durant le mandat de D Trump ?

Document 2 : Quand le second émetteur mondial se transforme en passager clandestin

A : L'annonce du retrait américain s'inscrit dans la nouvelle stratégie fédérale de soutien à l'exploitation de l'ensemble des sources d'énergie fossiles disponibles sur le territoire national. Elu avec ses meilleurs scores dans les Etats gros pourvoyeurs d'énergies fossiles comme le Wyoming ou le Dakota du Nord, les signaux envoyés par le nouveau Président ont rapidement confirmé ses promesses de campagne. Au nom du « America First », le mot d'ordre de l'administration fédérale, qui a rapidement fait disparaître la mention du changement climatique sur les différents sites de ses agences, est désormais de faciliter l'exploitation des ressources fossiles domestiques. (...)

Dans sa structure actuelle, l'accord de Paris ne dispose d'aucun garde-fou face à cette stratégie du passager clandestin qui pouvait être menée aussi bien en restant dans l'accord de Paris qu'en le dénonçant. Au plan juridique, la nouvelle administration disposait de trois options :

- ☐ rester dans l'accord, quitte à réviser à la baisse sa NDC en 2018 ;
- ☐ dénoncer l'accord de Paris ce qui prend minimum quatre ans, compte tenu des règles institutionnelles ;
- ☐ dénoncer la convention de 1992, ce qui peut être fait en un an.(...)

La décision annoncée le 1er juin par le président Trump de quitter l'accord a eu le mérite de clarifier la situation. La stratégie du passager clandestin américaine se situera clairement en dehors de l'accord, car l'ensemble des partenaires ont rapidement opposé une fin de non-recevoir à l'idée qu'une renégociation suggérée par une partie du discours de Donald Trump.

A court terme, cette décision ne va pas changer grand-chose. Elle ne fait qu'officialiser un changement d'orientation déjà pris sur le terrain. A moyen terme, ses effets vont dépendre de la réaction des autres acteurs de la scène climatique. (...)

Les effets de contagion sont un risque majeur. Pour contrer le réchauffement, il faut agir sur le volume global des émissions de gaz à effet de serre. Pris individuellement, chaque émetteur a la tentation de reporter son entrée dans un jeu coopératif pour bénéficier en « passager clandestin » des actions précoces engagées par les autres acteurs. Avec Trump, le second émetteur mondial s'est transformé en passager clandestin. Il risque de faire des émules chez les autres détenteurs d'énergie fossile. La rente pétrolière et gazière reste un immense pactole dont ne sont pas prêts de se priver les détenteurs de la ressource.

Une histoire qui révèle au monde la fragilité de l'Accord de Paris et son caractère de prophétie autoréalisatrice : car c'est pour autant que chaque partie jugera crédibles les efforts de réduction des gaz à effet de serre (GES) des autres qu'elle s'imposera elle-même des contributions contraignantes à même de limiter l'élévation de la température moyenne à 2 °C. Or, cette histoire-là n'est absolument pas écrite. (...)

A l'opposé, ce retrait pourrait catalyser un rebond salutaire des pays restant dans l'accord. Cela implique un renforcement rapide des règles de monitoring et de rapportage, notamment dans les pays émergents, un élargissement de la tarification du carbone que pourrait promouvoir une Europe revigorée et décidée à mettre un terme au délitement de son système d'échange de quotas de CO2 et enfin un effort financier accru pour combler l'assèchement prévisible des contributions américaines.

Paradoxe de l'histoire : ce nouveau revirement américain pourrait dès lors conduire à corriger les faiblesses d'un accord reposant bien trop exclusivement sur l'appel à la confiance réciproque et à la bonne volonté de ses parties.

Source : Christian de Perthuis, l'accord de paris : Un « passager clandestin » Nommé trump, in Information et débats, n° 53, Juin 2017

B :

Pour la première fois de leur histoire, les États-Unis risquent ainsi de ne pas être à l'origine de la prochaine révolution industrielle. Certes, on peut imaginer qu'un certain nombre d'entreprises vont prendre le relais dans le financement de certaines activités de recherche afin de compenser la perte du financement de l'État. Toutefois, le retrait des États-Unis aura pour conséquence une incapacité pour l'État à impulser sa politique en matière fiscale, d'infrastructures et de R&D. Or aux États-Unis, les conjonctions de programmes d'investissements entre les dépenses de R&D du secteur militaire et civil ou entre les dépenses du secteur public et du secteur privé sont prépondérantes et le secteur des technologies de décarbonation risque de pâtir du manque d'investissement de l'État d'ici la fin de mandat de Donald Trump. À titre de comparaison, la Chine devrait investir de son côté près de 350 milliards de dollars sur les technologies de décarbonation d'ici 2020.

Source : Emmanuel Hache, Angélique Palle, Clémence Bourcet, Quelles conséquences de la sortie de l'accord de Paris pour les Etats-Unis ? Une lecture économique, commerciale et géopolitique, in géostratégie, le 25 Jul 2017

Remarque : Vendredi 19 février 2021, les Etats-Unis ont officiellement réintégré l'accord de Paris sur le climat, après l'avoir quitté sous l'impulsion de Donald Trump. Le président américain, Joe Biden, en avait fait la demande auprès de l'Organisation des Nations unies (ONU), le 20 janvier, le jour de son investiture. Trente jours plus tard, la première puissance économique mondiale, et deuxième pollueur de la planète, rejoint de nouveau les 189 autres pays à avoir ratifié ce traité scellé, en 2015, afin de limiter le réchauffement climatique.

Questions :

2. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

	Sélectionnez les passages appropriés
Qu'est ce qu'un passager clandestin du climat ?	

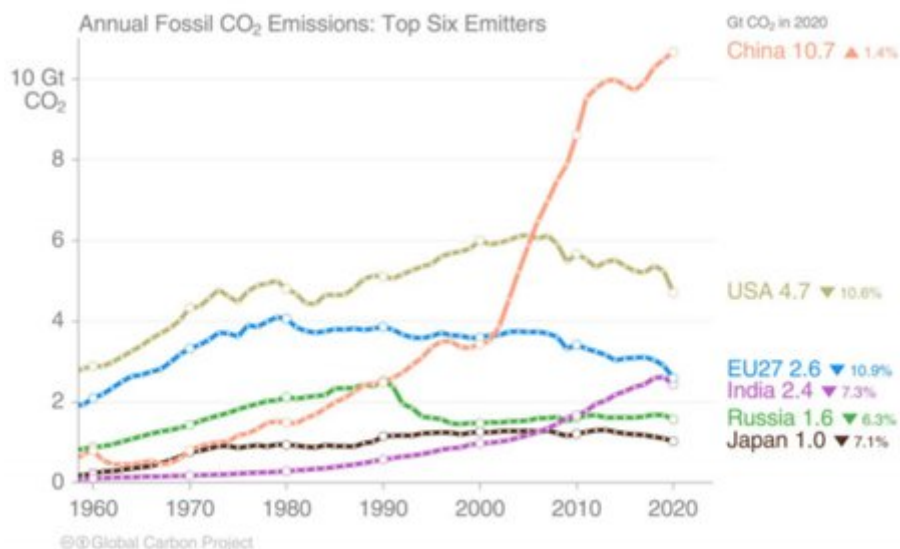
Quelles sont les différentes options pour opérer un retrait de l'accord de Paris ? (doc1A)	Option 1	
	Option 2	
	Option 3	
	Option finalement choisie par les Etats-Unis	
Quelles sont les raisons qui ont conduit par D. Trump à opérer ce choix ? (doc1A)	Raison 1 : motivation électorale	
	Raison 2 : retour de l'unilatéralisme	
	Raison 3 : indépendance énergétique	
Quelles peuvent être les répercussions sur l'accord de Paris? (doc1A)	Répercussions négatives	
	Répercussions positives	
En quoi les Etats-Unis sont-ils devenus un passager clandestin du climat durant le mandat de Trump?		
Quelles seront les répercussions de ce retrait sur les Etats-Unis durant le mandat de Trump? (doc1B)		

III. Les Etats-Unis sont-ils les seuls à chercher à adopter la stratégie du passager clandestin ?

Document 3 : le cas de la Chine : exemple de la COP 26

en 2019, la Chine a largué plus de CO₂ dans l'atmosphère (27%) que l'ensemble des pays développés - distançant les Etats-Unis (11%), l'Inde (6,6%) et l'Union européenne (6,4%). Rien que la pollution liée à sa production nationale d'acier et de ciment s'avérait supérieure à celle, globale, des pays européens, selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Et cela ne va pas en s'arrangeant : si l'on en croit les données du Global Carbon Project, sa part dans les émissions bondira à 31% en 2021. Ce qui pousse, en toute logique, de nombreux acteurs à la désigner comme la principale responsable du dérèglement climatique à venir. Y compris le président américain, Joe Biden, qui avait accusé au début de la COP26 la Chine de rester sourde aux enjeux « gigantesques » de la crise environnementale, fustigeant l'absence de son homologue Xi Jinping



En témoigne le travail de sape des négociateurs chinois de l'accord global à la COP26, et leur refus de rejoindre plusieurs coalitions ambitieuses sur la baisse des émissions de méthane, ou encore sur la sortie du charbon. Comme si cela ne suffisait pas, Pékin a récemment décidé d'augmenter sa production quotidienne de houille, afin de ne pas laisser de populations sans ressources à l'approche de l'hiver dans un contexte de pénurie de l'électricité... au moment-même où les dirigeants mondiaux négociaient le pacte de Glasgow.

« Le problème à résoudre est extraordinairement difficile. Relancer les mines de charbon va certes totalement à l'encontre de leurs objectifs de moyen-long terme. Mais à court terme, il est complètement impossible pour eux de se passer de ce combustible, qui représente encore 2/3 de leur production d'électricité ! Rien que l'Allemagne [dont 23% du mix électrique dépend du charbon, ndlr] a toutes les peines du monde à s'en débarrasser. Les Américains, eux, ont bien réussi à engager une forte baisse, mais c'est uniquement parce qu'ils ont pu compenser grâce à un boom du pétrole et du gaz de schiste », analyse Hubert Testard.

Source : Marine Godelier , Climat : le grand paradoxe de la Chine ? In la Tribune, 17 Nov 2021

Questions :

3. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

		Appuyez vous sur les données chiffrées appropriées
Comment ont évolué les émissions de Co2 de la Chine suite à l'accord de Paris (2014-2016) ?		
Comment ont évolué les émissions de Co2 des Etats Unis et de la chine suite à l'annonce du retrait américain de l'accord de Paris (2017-2020) ?	Evolutions à la baisse	
	Evolutions à la hausse	

Comment ont évolué les émissions des principaux pays entre 1960 et 2020?	Evolutions à la baisse	
	Evolutions à la hausse	
Conclusion : le pic des émissions a-t-il été atteint ?		

Document 4 : le cas de la France

A :

"L'humanité a un choix, coopérer ou périr. C'est soit un pacte de solidarité climatique, soit un pacte de suicide collectif". Face à la centaine de chefs d'État et de gouvernement réunis à Charm-el-Cheikh, en Égypte, pour le début de la COP27, le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a de nouveau tiré la sonnette d'alarme lundi 7 novembre insistant sur l'urgence à agir de façon coordonnée contre le dérèglement climatique.

À ces appels, certains, en France, brandissent régulièrement le même argument : le pays n'est responsable que d'un peu moins de 1 % des émissions de CO₂ mondiales, donc tout effort qu'il ferait pour limiter les rejets de gaz à effet de serre serait inutile. Il faudrait plutôt se concentrer sur les plus gros pollueurs – avec en première ligne, la Chine et l'Inde. Un raisonnement relayé sans cesse sur les réseaux sociaux, mais qui pénètre aussi le discours politique. "Nous n'avons pas à sacrifier l'industrie française sur l'autel de la lutte contre le réchauffement climatique. Que les Américains et les Chinois commencent", avait ainsi lancé le polémiste d'extrême droite Éric Zemmour, en février 2022, au micro de France Inter, alors qu'il était candidat à la présidentielle française. "Effectivement, nous ferions décroître la France jusqu'à l'effacer du globe, l'effet serait nul", assurait aussi, sur Twitter, le 28 octobre, Dominique Reynié, professeur à Sciences-Po Paris et directeur général de la Fondation pour l'innovation politique (Fondapol).(...) "Mais ce chiffre doit être nuancé", martèle Jean Jouzel. D'abord, car ce 1 % ne représente pas notre empreinte carbone réelle. Ce chiffre ne prend en compte que les émissions territoriales, c'est-à-dire le CO₂ relâché uniquement sur notre territoire."

Pour avoir une vision plus juste, il faut ajouter toutes les émissions liées à l'importation de biens ou de services produits à l'étranger, comme, par exemple, les objets électroniques.

Or sur cette question, la France est loin d'être un élève modèle. Désindustrialisation et mondialisation obligent, les émissions importées y ont augmenté de 78 % depuis 1995, selon un rapport du Haut Conseil pour le climat (HCC) rendu en octobre 2020. En prenant cette donnée en compte, l'institution estime, pour l'année 2019, la part des émissions de CO₂ réelles de la France non pas à 0,9 % mais à 1,5 %.

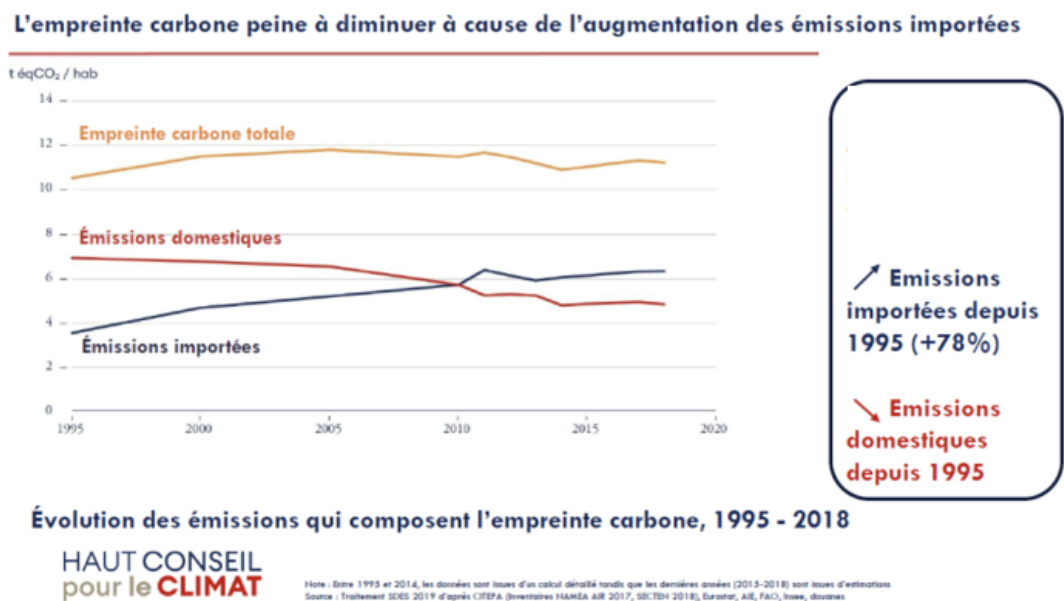
Ensuite, si cette part semble encore faible en comparaison des mastodontes chinois ou américain, "il ne faut pas oublier les différences majeures d'échelle en termes de population", poursuit Jean Jouzel. "Pour bien se rendre compte de la situation, il faut impérativement regarder à l'échelle d'un habitant", insiste le climatologue. La Chine est certes le premier pays émetteur, mais c'est aussi le plus peuplé, avec 1,4 milliard d'habitants, soit 18 % de la population de la Terre.

Ainsi, si on se focalise uniquement sur les émissions territoriales, la France peut se vanter de ne dépenser que 4,4 tonnes de CO₂ par habitant, au même niveau que la moyenne mondiale. Le pays est ainsi 78^e du classement des pays les plus émetteurs de CO₂. En tête, le Qatar, avec 41 tonnes de CO₂ par habitant. Les États-Unis se classent au 11^e rang (avec 16 tonnes par habitant). La Chine descend, elle, au 50^e rang mondial, avec 7,3 tonnes de CO₂ par habitant. Mais le constat s'assombrit pour la France si l'on ajoute les autres gaz à effet de serre, notamment le méthane, responsable d'un tiers du réchauffement depuis l'ère préindustrielle. Le pays passe alors à 6,5 tonnes d'émissions par habitant en 2019, note le HCC. Et si l'on ajoute les émissions importées, l'empreinte carbone française grimpe alors à 10 tonnes de CO₂ par habitant. "La France reste ainsi loin de son objectif affiché de passer sous la barre de 2 tonnes par habitant d'ici à 2050", affirme Corinne Le Quéré.

"Mais surtout, le dérèglement climatique est un problème cumulatif", rappelle la présidente du HCC. "Les émissions accumulées dans le passé comptent tout autant que celles d'aujourd'hui et que celles du futur". Depuis 1750, la France a rejeté environ 38 milliards de tonnes de CO₂, la rendant responsable de 2,38 % du cumul des émissions mondiales. Elle est alors le 7^{ème} émetteur mondial depuis 1750. Les États-Unis sont le pays qui en a cumulé le plus (25,29 %) suivi de la Chine (14 %). L'Afrique du Sud ou le Brésil, par exemple, ne cumulent qu'à peine 1 %.

Source : Cyrielle CABOT, "1 % des émissions de CO2" : la France est-elle vraiment un petit pollueur à l'échelle mondiale ? in France 24, le 9/11/2022.

B :



Questions :

4. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

		Sélectionnez les passages et données chiffrées appropriés
Comment certains justifient-ils la réduction des efforts de la France dans la lutte contre les émissions de GES ? (doc 4A)		
Comment ont évolué les émissions de CO2 françaises depuis 1995 ? (doc 4B)	Emissions domestiques de CO2	
	Emissions Importées de CO2	
	Empreinte carbone totale	
	Effets substitution ou complémentaires des émissions ?	
Quels montant part et rang (quand il sont donnés) dans le total des émissions de carbone mondiale la France représente-t-elle ? (doc 4A)	En 2020	
	En 2020 en prenant en compte les émissions importées	
	En prenant en compte les émissions par habitant	
	En prenant en compte les émissions les autres GES	
	En prenant en compte les émissions depuis 1750	
La France est-elle un aussi bon élève qu'elle l'affirme ?		

IV. Quelles peuvent être les solutions pour dissuader les pays d'adopter le comportement du passager clandestin ?

Document 5 :

Les modèles traditionnels de l'économie du climat montrent qu'une absence de coordination des actions d'atténuation engendre un coût mondial de ces actions plus élevé. Ce surcoût s'explique non seulement par le fait que les actions de réductions d'émissions ne sont pas effectuées là où elles sont les moins chères, mais aussi par les fuites carbone et les impacts commerciaux.

Ainsi, des études ont montré que plus la part des émissions mondiales couverte par un accord climat était réduite, plus le coût de l'objectif de réduction d'émissions était élevé et difficile à atteindre (GIEC, 2014).

L'analyse économique considère le changement climatique comme une externalité, qu'il convient de faire internaliser par les émetteurs de GES. Cette internalisation du coût d'une émission d'une tonne de CO₂ passe par la mise en œuvre d'un prix du carbone, à travers une taxe ou un marché.

Dans cette optique, Gollier et Tirole (2015) ont défendu la mise en place d'un prix mondial du carbone, à travers une taxe carbone universelle, ou préférentiellement d'un marché carbone universel, permettant de révéler un prix mondial unique du carbone. Problème ce prix mondial du carbone ou cette taxe n'existent pas aujourd'hui en raison de l'absence de gouvernance mondiale du climat.

Pour remédier au problème du passager clandestin, seule la mise en place d'un système de sanction de ces passagers clandestins/rémunération des participants est efficace pour l'approche économique traditionnelle. W. Nordhaus (2015) propose notamment la création de clubs climatiques. Les pays membres de ce club s'engageraient à atteindre des objectifs de réduction d'émissions ambitieux, se traduisant par des prix du carbone relativement élevés. Pour éviter les fuites de carbone et encourager un maximum de pays à rejoindre le club, Nordhaus préconise de mettre en place une taxe forfaitaire aux frontières des pays du club, qui toucherait toutes les importations provenant de pays extérieurs au club. Selon les résultats de son modèle C-DICE, la barrière tarifaire doit augmenter avec le prix cible du carbone afin de maintenir un taux constant de participation au club.

Source : Analyse économique de l'Accord de Paris, Trésor éco, Nov. 2016

Questions :

5. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

			Sélectionnez les passages appropriés
Quelles seraient les répercussions négatives (en terme de coût) d'une absence de réaction à l'adoption du comportement de passager clandestin	Raison 1 de l'augmentation du coût		
	Raison 2 de l'augmentation du coût		
	Effet total sur le coût		
Quelles seraient les solutions à adopter pour dissuader un pays d'adopter la stratégie du passager clandestin ?	solution 1	Présentation de la solution	
		Raisons de l'échec	
	Solution 2	Présentation de la solution	

		Intérêt de cette solution	
--	--	---------------------------	--

Groupe 2 – Inégalités de développement : dumping environnemental et dette climatique

I. Un dumping environnemental ?

Document 1 : Le dumping environnemental

En réponse à la mobilité accrue du capital à l'échelle internationale, le renforcement de l'attractivité d'un pays devient un objectif incontournable pour l'ensemble des gouvernements. Or, la conciliation de cet objectif peut entrer en conflit avec la préservation de l'environnement et les politiques adéquates en la matière. Les firmes devenant de plus en plus mobiles, la régulation environnementale d'un pays est soumise à la règle de la concurrence en matière de normes et de taxation.(....)

La gestion des problèmes environnementaux se complexifie dans le cas des pollutions globales ou transfrontalières telles que les émissions de gaz à effet de serre. Dans ce cas en effet, des comportements de passager clandestin de la part des gouvernements peuvent conduire à un nivellement vers le bas des normes environnementales, ce qui risque d'entraîner des dommages irréversibles à l'échelle planétaire (...)

A priori, lorsque la pollution est globale, l'optimum social permettant d'internaliser les effets externes de la pollution est le même pour tous les Etats si bien que l'harmonisation des politiques environnementales à l'échelle internationale s'avère être la solution collectivement désirable. Dans la pratique, les conflits d'intérêt entre les Etats et plus particulièrement entre le Nord et le Sud empêchent la réalisation de cette solution efficace. Et dans le nouveau contexte mondialisé, il est souvent reproché au Sud son laxisme environnemental, d'autant que le Nord serait incité à modérer ses ambitions face au risque de délocalisation des activités productives. A défaut d'une harmonisation négociée à l'échelle internationale, cette concurrence entre Etats aboutirait à neutraliser toute ambition de régulation environnementale. Le dumping écologique du Sud serait ainsi responsable de la paralysie réglementaire à l'échelle internationale.

Du point de vue des économies du Sud, ces contraintes environnementales sont souvent appréciées comme des obstacles majeurs à leur industrialisation et à leur développement économique. De plus, la responsabilité historique à l'égard du réchauffement climatique incombe incontestablement aux pays industrialisés. De surplus, les firmes transnationales (FTN) dont la délocalisation s'explique en grande partie par la recherche de contraintes écologiques allégées sont majoritairement issues des pays du nord. Le Sud interroge ainsi le Nord sur son degré de responsabilité et de participation à la gestion d'un bien public global. Les relations Nord-Sud, au travers de ces appréciations contradictoires, sont ainsi confrontées aux nouveaux enjeux de la gouvernance mondiale.

Source : Arsène Rieber, Thi Anh-Dao Tran, dumping environnemental et délocalisation des activités Industrielles : le sud face à la mondialisation, Revue d'économie du développement » 2008/2 Vol. 16

Questions :

6. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

		Sélectionnez les passages appropriés
Un conflit de priorité : la répercussion de la mobilité accrue du capital ?	Objectif 1	
	Objectif 2	
	Comment décider la priorité ?	

Un dumping écologique du Sud ?	Le sud un passager clandestin ?	
	Quels effets sur les politiques climatiques nationales et sur les accords internationaux ?	
	Quels effets sur le réchauffement climatique ?	
Réponses des pays du Sud	Quelles répercussions ont les contraintes environnementales ?	
	Qu'oublie les pays du nord ?	
	Rôle des FTN	

II. la dette climatique

Document 2 :

On peut envisager au moins deux définitions de la dette climatique :

- La première tient à la dette que nous avons collectivement contractée à l'égard de la biosphère (sous la forme, par exemple, de la destruction de certaines espèces dont nous sommes responsables), à l'égard de nos contemporains (comme les conséquences néfastes des événements extrêmes que le changement climatique d'origine humaine engendre) et à l'égard des générations futures (la raréfaction des ressources en eau consécutive à leur surexploitation, par exemple). Cette définition de la dette écologique est la plus juste et la plus difficile à appréhender - le concept d'empreinte écologique est loin d'en être une mesure acceptable -, mais ce n'est pas celle qui s'est imposée dans les forums internationaux et le débat public.
- Depuis le début des années 1990 prévaut plutôt l'idée que les pays riches, parce qu'ils ont transféré aux pays pauvres, via les délocalisations, une partie du coût écologique de leur développement, se sont rendus coupables à leur égard d'une faute qui appelle réparation. Ce discours sur la dette écologique comme faute des pays riches souffre cependant d'un paradoxe : il réclame justice et réparation mais fait généralement l'impasse sur le chiffrage des préjudices subis, au nom de l'impossibilité morale de monétiser les ressources naturelles, de donner un prix à l'air, à l'eau, aux paysages, aux espèces vivantes, etc. Cette définition se cantonne du coup souvent dans l'abstraction.

Questions :

Source : Eloi Laurent, La dette écologique, un concept difficile à manier, Alternatives Economiques Hors-série n°092, 01/02/2012

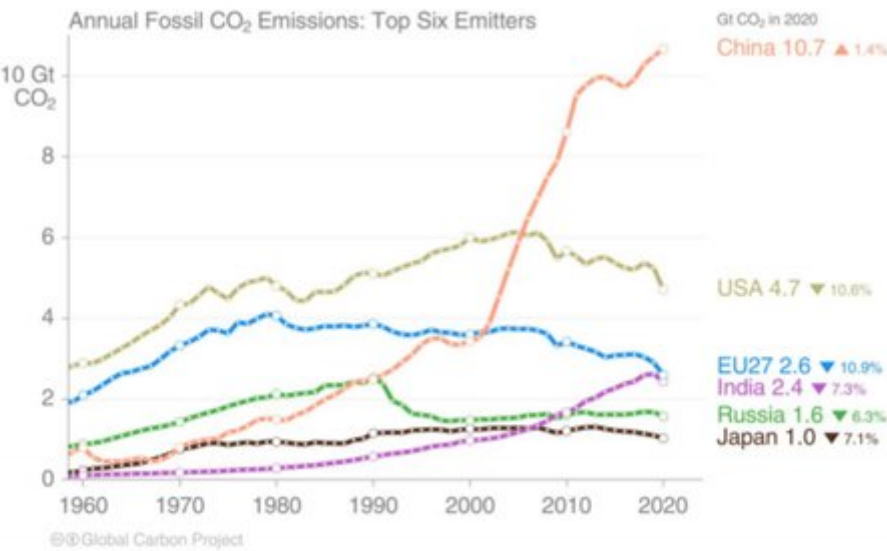
Questions :

7. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

			Sélectionnez les passages appropriés
Première définition de la dette écologique	Qui est responsable de la dette ?		
	Qui sont les créanciers ?	Créancier 1	
		Créancier 2	
		Créancier 3	
	Quelle difficulté ?		
Seconde définition de la dette écologique	Qui est responsable de la dette ?		
	Qui est créancier ?		

	Quelle difficulté ?	
--	---------------------	--

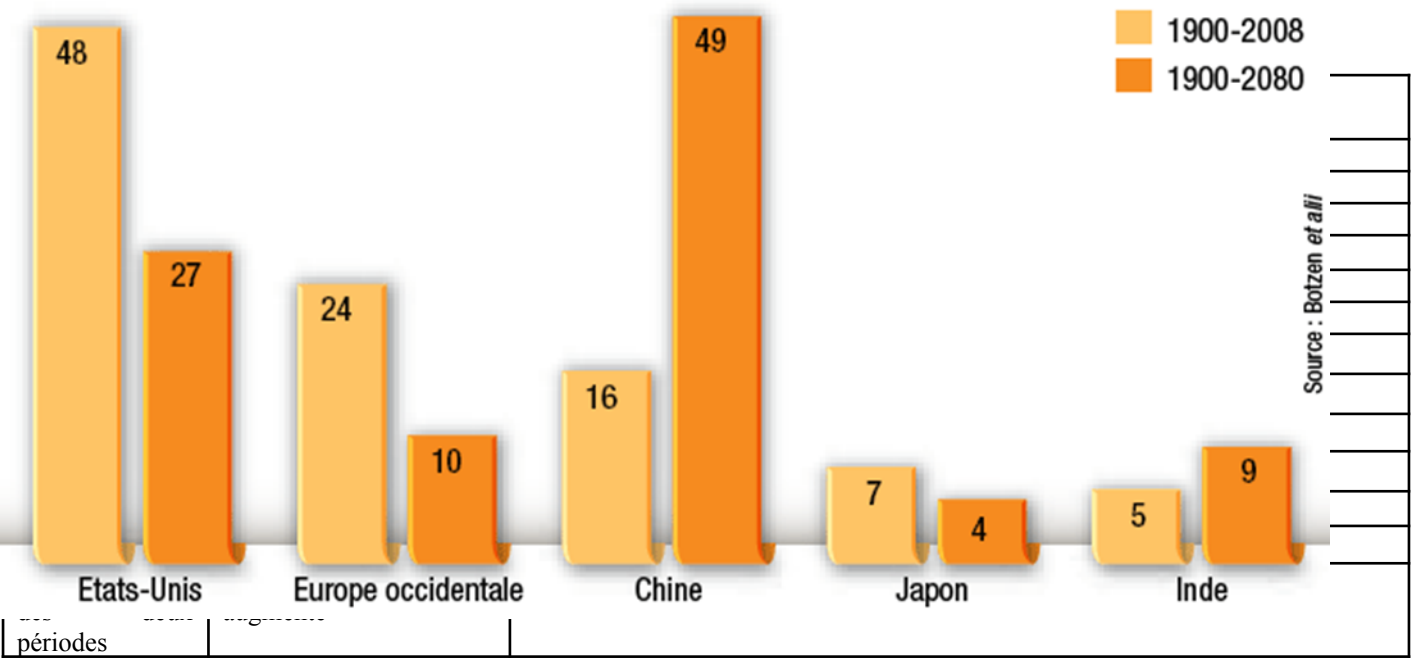
Document 3 :



Questions :
8. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

			Sélectionnez les passages appropriés
Comment ont évolué les émissions de CO2 entre 1970 et 2016	Pays émergents	Chine	
		Inde	
	Pays développés	USA	
		UE	

Document 4 : Emissions de CO2 cumulées pour les plus grands pays pollueurs entre 1900 et 2008 et prévisions pour la période entre 1900 et 2080, en % du total



	Pays dont la part a diminué	
--	-----------------------------	--

Document 5 :

L'exercice quantitatif le plus intéressant sur cette notion de dette écologique a été réalisé par une équipe emmenée par Thara Srinivasan de l'université de Berkeley et publié en 2008. Ces chercheurs se sont efforcés d'évaluer sur la période 1961-2000 la répartition des coûts environnementaux résultant de la déforestation, du changement climatique ou encore de la surpêche. Pour cela, ils ont distingué trois types de pays selon leur niveau de développement. Le calcul, qui repose sur de nombreuses hypothèses que l'on peut naturellement discuter, aboutit néanmoins à un résultat très intéressant. Il montre que les pays pauvres supporteraient la même part " brute " des coûts environnementaux globaux que les pays riches (20 %) tandis que les pays à revenus intermédiaires subiraient 60 % de ces coûts. Mais une fois ces derniers pondérés par leur poids réel compte tenu du niveau de développement des pays qui les assument (ce que l'on pourrait appeler le " coût net "), la répartition se transforme radicalement : 45 % pour les pays pauvres, 52 % pour les pays intermédiaires et seulement 3 % pour les pays riches. L'étude montre aussi que plus de la moitié de ces coûts environnementaux subis par les pays pauvres proviennent de l'activité des deux autres catégories de pays, autrement dit pas seulement des pays riches. Ce constat empirique reflète la réalité d'un monde en plein bouleversement économique, avec le nuancier subtil que recouvre désormais la catégorie des " pays en développement ". Plus que tout autre phénomène, cette dynamique brouille aujourd'hui la notion de dette écologique. L'étude de Thara Srinivasan conduit également à attribuer plus de 95 % de la dette écologique contractée par les pays riches et les pays intermédiaires envers les pays pauvres au changement climatique. Si dette écologique il y a, il s'agit donc avant tout d'une dette climatique : on retrouve d'ailleurs cette idée de la prévalence de la question du changement climatique dans les crises écologiques contemporaines quand on constate que 51 % de l'empreinte écologique globale est aujourd'hui une empreinte carbone, alors que cette dernière ne représentait que 12 % de l'empreinte écologique en 1961.

Source : Eloi Laurent, La dette écologique, un concept difficile à manier , Alternatives Economiques Hors-série n°092, 01/02/2012

Questions :

10. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

		Sélectionnez les données appropriées et opérez des calculs
Part des coûts environnementaux supportés par les pays pauvres	Coûts bruts	
	Coûts nets	
Part des coûts environnementaux supportés par les pays à revenus intermédiaires	Coûts bruts	
	Coûts nets	
Part des coûts environnementaux supportés par les pays riches	Coûts bruts	
	Coûts nets	
Quels sont les responsables des coûts subis par les pays pauvres ? A quelle hauteur ? Quel type de dette ?		

III. Comment mieux répartir les efforts ?

Document 6 :

La formule des marchés de droits à polluer a donc été retenue par les pays industriels. La négociation porte désormais sur la participation des autres pays. Elle pose des problèmes difficiles. Tout d'abord sur le niveau de l'allocation initiale des droits à polluer : sera-t-il équitable ? Selon quelle règle seront distribués les quotas d'émission ? La répartition sera-t-elle négociée ou mise aux enchères ? Pour les pays en développement, le droit à polluer doit prendre en compte toute l'histoire des émissions dans tous les pays depuis l'ère industrielle (équité dans le temps). Les pays industriels à qui il ne resterait, dans ce calcul, que peu de droits à polluer seraient incités à faire les efforts les plus grands. Ce raisonnement est difficile à accepter pour les Etats-Unis et l'Union européenne qui ont émis les deux tiers

des gaz à effet de serre Ils ne sont donc pas favorables à cette option , ils souhaiteraient prendre en compte uniquement les émissions actuelles (équité à un instant donné)qui sont moins contraignantes puisque leur niveau d'émission de GES diminue . (...) La négociation oppose des pays qui font de l'équité dans le temps un préalable à d'autres pays qui y sont opposés. L'obtention d'un accord est d'autant plus difficile. Elle risque de s'enfermer dans une impasse, ramenant les pays en développement à leur attitude de revendication afin d'obtenir une aide compensatrice au développement et l'accès aux technologies industrielles. Cette perte de temps représente un vrai danger car, pendant les négociations, les pollutions continuent(...) La principale conclusion à laquelle nous conduit ce panorama des « biens communs » est un préalable à toutes ces remarques : elle demande que la production des règles par les accords internationaux s'impose en droit à toutes les jurisprudences issues des règlements des conflits telles que les pratiques l'Omc. Faute de quoi, c'est le marché qui produirait progressivement des règles. Celles-ci risquent bien d'ignorer le droit international et, à aucun moment, n'interviendraient des considérations d'équité.

Source : A partir de Michel Griffon, La planète, un bien commun, in le projet , 2 juin 2000.

Questions :

11. A partir des documents ci-dessus complétez le tableau suivant

			Sélectionnez les passages appropriés
Première conception : conception des pays en développement	Quelle équité retenir ?		
	Pourquoi ?		
	Comment répartir les efforts ?		
Seconde conception : les pays développés	Quelle équité retenir ?		
	Pourquoi ?		
	Comment répartir les efforts ?		
Comment ont évolué les émissions de CO2 entre 1970 et 2016	Pays émergents	Chine	
		Inde	
	Pays développés	USA	
		UE	
		France	
Conséquences	Sur l'évolution de la pollution		
	Sur la signature d'un accord international		
	Sur le type d'accord signé : équitable/non équitable		

Document 7 : l'actualité : la COP 27

A :

Les pays du Sud appellent donc à plus de justice de la part de ceux du Nord. Organisés dans le groupe de négociation climatique « G77 et Chine », représentant 135 pays et 80 % de l'humanité, ils demandent la création d'un mécanisme financier spécifique, avec des fonds nouveaux. Un besoin d'autant plus pressant que ces pertes et dommages ne cessent de s'aggraver. Ils ont été évalués, par des scientifiques, entre 290 milliards (292,4 milliards d'euros) et 580

milliards de dollars (584,8 milliards d'euros) par an jusqu'en 2030, et jusqu'à 1 700 milliards de dollars en 2050, pour les seules conséquences économiques dans les pays en développement.

« Les pertes et dommages ne sont pas une question de charité ou seulement de solidarité. C'est une question de dette climatique du Nord vis-à-vis du Sud, et il va falloir la payer. L'étau se resserre », avertit Fanny Petitbon, chargée de campagne climat pour l'ONG CARE France(..)

Mais les pays développés freinent des quatre fers, en particulier les Etats-Unis et l'Union européenne. Lors de la COP26 à Glasgow fin 2021, les pays riches avaient rejeté la demande de mécanisme spécifique et la réunion avait simplement accouché du lancement d'un « dialogue » jusqu'en 2024. « Les pays riches n'ont cessé de bloquer cette demande d'aide financière, portée depuis 1991 par les petites îles, pour lesquelles c'est une question de vie ou de mort », rappelle Guillaume Compain, chargé de campagne climat à l'ONG Oxfam. Ils craignent que la reconnaissance des pertes et dommages ne débouche sur des poursuites judiciaires et des demandes de compensation financière à leur égard.

Source : Audrey Garric, COP27 : la dette climatique du Nord envers le Sud, sujet brûlant des négociations, in Le Monde, le 07 novembre 2022

B :

L'Union européenne qui était réticente à la mise en place d'un nouveau fonds, a créé la surprise la nuit dernière en proposant un texte en cette faveur. Frans Timmermans, vice-président de la Commission européenne en charge des négociations climatiques, s'est exprimé ce matin : « Nous avons fait cette tentative honnête ce matin pour jeter un pont », précisant que « depuis deux semaines, nous avons accompli de grands pas en avant. C'est maintenant à l'autre côté » de faire de même. « On ne peut pas leur enlever ça », admet notre source citée plus haut, habituellement plus critique. Toutefois, « on reste réticents à l'idée d'un fonds, rappelle encore Frans Timmermans. Ma réticence, c'est que je sais, par expérience, que ça prend du temps avant qu'un fonds comme celui-ci puisse être établi et encore plus de temps avant qu'il ne soit abondé. Alors que nous avons d'autres instruments qu'on pourrait utiliser pour aider les plus vulnérables. Mais ils sont tellement attachés à ce fonds, que nous avons accepté. » « Ce sera notre dernière offre », a-t-il ajouté. Parmi les États européens qui faisait blocage, la France notamment, a changé de braquet et cédé du terrain.

Mais voilà, parmi ses conditions, l'UE prévoit que le financement soit élargi à certaines économies émergentes voire riches comme la Chine, 2e économie mondiale. Cette proposition pourrait non seulement l'exclure de l'obtention des aides mais aussi la contraindre à payer pour ses émissions(..)

La Chine est membre du G77, qui regroupe les pays émergents et moins développés. Sa place dans ce groupe est de plus en plus questionnée, alors à mesure que son PIB progresse. Sous peu, l'empire du milieu ne sera plus considéré comme un pays émergent mais comme un pays développé. « La Chine, elle, a d'autres possibilités pour aider les pays fragiles notamment par la voie de coopération Sud-Sud qui peuvent aussi fournir des moyens pour compenser ces dégâts. Le problème d'aujourd'hui est que les pays développés n'ont non seulement toujours pas tenu leur promesse d'aide de 100 milliards de dollars, mais en plus, ils changent de sujet et demandent aux pays en voie de développement comme la Chine de participer au financement. Ce genre de comportement n'est ni logique ni conforme aux principes de base de l'accord de Paris », conclut Wang Yiqui a poursuivi : « La Chine n'est pas contre la proposition de l'UE, mais contre les moyens de financement pour abonder ce fonds qui ne respecte pas le principe de responsabilités communes et partagées »

Enfin, dernier pays à être fermement positionné contre la création d'un fonds : les États-Unis. Jusqu'à présent, ils ne sont pas exprimés sur le sujet.

Source : Géraud Bosman-Delzons, COP27: la Chine refuse de financer le fonds «pertes et dommages» proposé par l'UE , in RFI le 18 novembre 2022.

Questions :

12. Complétez le tableau ci-dessous

	Sélectionnez les passages appropriés
Quelle est la demande des pays du Sud (Doc 7A)	
Comment la justifie-t-il ? (Doc 7A)	
Quelle est la position des pays du Nord ? (Doc 7A)	

Comment l'expliquer ? (Doc 7A)	
Quelle proposition a faite l'UE pendant la COP 27 ? (Doc 7B)	
Quelle est la réponse de la Chine ? (Doc 7B)	
La réponse de la Chine paraît-elle justifiée ? (Doc 7B)	
Quelle est la réponse des Etats-Unis ? (Doc 7B)	

Etape 2 – L'Oral

Vous présentez à l'oral vos conclusions et vous proposerez 2 actions à mettre en œuvre pour contribuer à la mobilisation des citoyens en faveur de la réalisation d'accords climatiques